

POURQUOI ?

Dans le cadre de la stratégie globale de redynamisation du centre-ville et du renforcement de son attractivité, la Ville a mis en place un Plan Façades pour la réhabilitation des façades du périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) par délibération du 17 novembre 2020.

Ce Plan Façades s'inscrit en cohérence avec l'action «Fonds Façades » porté par l'Agglomération Seine Eure et dont la délibération en date du 16 décembre 2021 prolonge le dispositif jusqu'au 31 décembre 2025.

Afin de poursuivre l'impulsion donnée par la mise en place de plan façade et d'inciter les propriétaires à rénover leurs biens, plus particulièrement dans le secteur du centre bourg, la commune prolonge et modifie le plan façade selon des modalités plus incitatives sur les bâtiments identifiés comme bâtiments de grand intérêt architectural et bâtiments d'accompagnement dans le périmètre A du Site Patrimonial Remarquable (SPR, ex – ZPPAUP).

Afin de connaître les bâtiments éligibles et les modalités d'attribution de cette subvention dans le périmètre du plan présenté au verso, veuillez contacter :

SERVICE URBANISME VILLE DE GAILLON

02 32 77 50 17
urbanisme@ville-gaillon.fr

LA MAISON DE L'HABITAT AGGLO SEINE-EURE

11 B rue Pierre Mendès France
27400 LOUVIERS
02 32 63 63 00
habitat@seine-eure.com

JUSQU'À QUAND ?

**Le Plan Façades est prévu
jusqu'au 31 décembre 2025**

**PROLONGATION
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2026**

LE PLAN FAÇADES

AIDE POUR LA RÉNOVATION DES HABITATIONS DANS LE CENTRE-VILLE DE GAILLON

**Vous avez un projet
de rénovation de façade ?
La Ville de Gaillon et l'Agglo Seine-Eure
peuvent vous aider financièrement !**

MODE D'EMPLOI



**PROLONGATION
JUSQU'AU
31 DÉCEMBRE 2026**



OÙ ?

PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION



POUR QUI ?

Pour les propriétaires individuels ou les copropriétaires

Dans ce périmètre :

- pour un ravalement simple, la Ville finance jusqu'à 2500€ pour les particuliers jusqu'à 8000€ pour les copropriétés
- pour un ravalement avec rénovation thermique, la Ville finance jusqu'à 1500€ pour les particuliers jusqu'à 6000€ pour les copropriétés

Pas dans le périmètre ? Pas de soucis ! l'Agglo Seine Eure vous aide aussi financièrement :

- pour un ravalement simple, jusqu'à 2500€ pour les particuliers et jusqu'à 10 000 € pour les copropriétés.
- pour un ravalement avec rénovation thermique, jusqu'à 5000€ pour les particuliers jusqu'à 20 000 € pour les copropriétés.